## Dossier

## Groupements d'employeurs

## Redécouvrir les groupements d'employeurs

## sous la direction de Lise Casaux-Labrunée

Professeur à l'université Toulouse Capitole

e dossier spécial « Groupements d'employeurs » a pour origine une rencontre, une réunion comme on les aime, où des personnes de tous bords échangent de façon constructive leurs savoirs et expériences sur un thème d'intérêt commun.

Celle-ci a eu lieu près de Lille en janvier 2012, où l'UGEF (Union des groupements d'employeurs de France, l'un des représentants des groupements d'employeurs) <sup>1</sup> et Alliance Emploi, le premier groupement d'employeurs de France <sup>2</sup>, sous la houlette du ministre du Travail de l'époque, ont entrepris de rassembler l'ensemble des acteurs pour débattre sur l'avenir de ce dispositif inauguré en 1985 et récemment « secoué » par la loi Cherpion du 28 juillet 2011. Nécessaire professionnalisation, enjeux économiques, démarche éthique qui sous-tend le développement des groupements d'employeurs au service de l'emploi... Les sujets de discussion n'ont pas manqué <sup>3</sup>.

Manifestement, ces groupements d'employeurs, encore mal connus en France malgré leur ancienneté, sont à la croisée des chemins. Des questions importantes se posent à eux : quelle représentation patronale ? Quelles négociations collectives possibles pour améliorer le statut des salariés embauchés par eux pour être mis à disposition de leurs adhérents par la technique du prêt de main-d'œuvre (à but non lucratif) ? Comment mieux faire connaître l'originalité et l'intérêt de leur activité (recréer des emplois

stables à partir d'emplois « courts ») et les distinguer des autres formes de mise à disposition ?

La question s'est évidemment posée de savoir ce que l'universitaire pouvait apporter au débat : des connaissances sans doute... et des éléments de réflexion sur les questions les plus problématiques du moment pour permettre aux acteurs, qui sont seuls en mesure de le faire, d'y apporter réponse.

La doctrine universitaire s'intéresse plus souvent à la rupture des contrats de travail qu'à la création ou au développement de l'emploi. L'originalité de ce dossier est de faire quelque peu contrepoids, et d'attirer l'attention sur l'un des dispositifs en faveur de l'emploi les plus intelligents parmi ceux qui ont pu être inventés ces trente dernières années. En présence d'un marché du travail particulièrement morcelé, il est urgent de redécouvrir les groupements d'employeurs et de les aider à trouver définitivement leur route et leur rythme de croisière. Puissent ces quelques réflexions et analyses les y aider.

Un grand merci aux collègues qui ont accepté d'apporter leur contribution à ce dossier, ainsi qu'à France Joubert, qui a joint le groupe d'universitaires pour témoigner d'une histoire qu'il est probablement l'un des seuls acteurs à avoir vécu de bout en bout, et qu'il continue à porter au niveau européen.

Et bien sûr un grand merci à la revue Droit social et à son directeur pour avoir accepté de le diffuser.

Lise Casaux-Labrunée

<sup>1</sup> www.ugef.fr

<sup>2</sup> www.alliance-emploi.org

<sup>3</sup> Pour un compte-rendu des travaux : www.alliance-emploi.org/images/pdf/restitutionjnge.pdf